



Muguet

« FORÊT DE BERDOUES »

Site non prioritaire

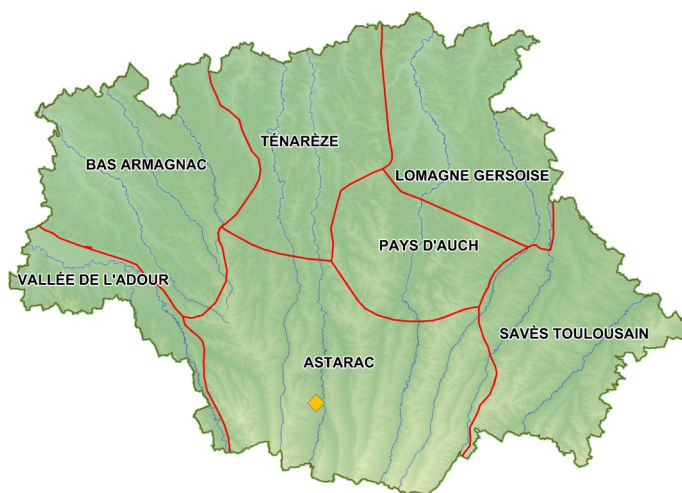
Généralités

Communes concernées : Berdoues, Ponsampère, Saint-Michel

Superficie : 388,3 hectares

Milieus dominants : boisements

Statuts de protection et inventaires : ZNIEFF I « Forêt de Berdoues »



Description

La forêt de Berdoues se trouve au sein d'une plaine agricole et comprend des plantations artificielles. Elle constitue un important ensemble boisé et reste dans un bon état de conservation.

Le massif se caractérise par une importante surface en hêtraie, accompagnée d'un sous-bois sciaphile typique et dont certaines espèces sont d'intérêt patrimonial. Ce sous-bois abrite par ailleurs de grandes populations de muguets, espèce relativement rare dans le département. Un cortège de champignons diversifié et remarquable est également présent.

Les phases forestières matures et de sénescence abritent des oiseaux forestiers typiques, dont le Pic mar. Le massif est aussi plus globalement utilisé par une avifaune diversifiée et constitue un site privilégié de nidification pour des rapaces.

Contexte socio-économique

Statut de propriété : mixte (forêt domaniale et privés)

Gestionnaires : Office National des Forêts (ONF) et privés

Usages : sylviculture, chasse, promenade, cueillette

Aménagements présents : parking, aménagements ONF



Intérêts écologiques et paysagers

Faune remarquable :

Autour des palombes, Epervier d'Europe, Aigle botté, Pic noir, Pic mar, Gobemouche gris, Mésange noire, Mésange nonnette, Roitelet huppé, etc.

Flore remarquable :

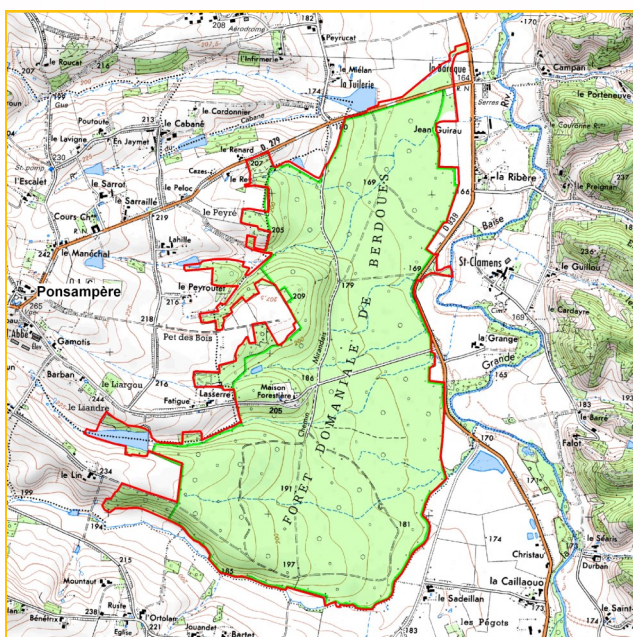
Muguet, Scille lis-jacinthe, Isopyre faux pygamon, Hêtre, etc.

Habitats remarquables :

Carpinion aquitain et Midi-Pyrénées, faciès à hêtre ;
Chênaies aquitano-ligériennes acidiphiles, faciès à hêtre ;
Phases forestières matures et de sénescence

Eléments paysagers ou culturels remarquables :

Hêtraie, massif boisé de grande taille



Menaces

Défrichement
Pratiques sylvicoles non adaptées
Plantation de bois non indigènes
Fréquentation : dérangement et piétinement
Prélèvements (Muguet)

Mesures de gestion

Mesures déjà en place :

En grande partie propriété de l'Etat et géré par l'ONF

Actions à envisager :

Protection de la partie du site non publique (acquisition, maîtrise d'usage, etc.)
Sensibilisation des propriétaires et/ou des exploitants forestiers
Maintien de la hêtraie et prise en compte de la biodiversité dans les pratiques sylvicoles
Organisation et canalisation de la fréquentation, sensibilisation des promeneurs pour limiter la cueillette
Amélioration des connaissances